

P.V. d'audiences et jugement avec faux en écriture public

Par **Ntinos**, le **22/09/2015** à **16:49**

Bonjour, je viens de constater que dans 3 P.V. d'audiences et un jugement concernant l'état de frais et honoraires (indu) de mon ancien avocat, il y a des noms d'avocats qui soi-disant ont comparus alors qu'ils étaient tous absents ? Par-après, il y a eu un jugement partial qui m'a condamné à payer la société d'avocats de mon ancien conseil véreux qui m'avait floué et trahi auparavant sans avoir presté le moindre travail en ma faveur. Aucun avocat consulté n'a voulu m'aider dans cette affaire, néanmoins, j'ai pu faire appel à ce jugement erroné. Est-ce que le Greffier qui a signé les P.V. d'audiences et le jugement illicite est complice de faux en écriture public ? Que risque l'avocat qui a demandé des faveurs à ce Magistrat qui a sciemment compliqué cette cause pour me condamner alors que l'assignation était nulle et que je n'ai réellement aucune dette envers mon ancien avocat et sa société d'avocats que je n'ai jamais mandatée ? Merci d'avance pour la réponse. Ntinos